

MAC PRAP 2S

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLIC VISE

Toute personne titulaire du certificat « acteur PRAP 2S » ayant des activités de soins et d'aide, en établissement spécialisé, en maison de retraite, en structures d'accueil.
L'épreuve certificative peut être passée à l'oral en cas de difficulté à l'écrit ou handicap.

OBJECTIF VISE

Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S. Il propose de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir.
Elle a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Cette formation implique la poursuite de l'engagement de l'encadrement de la structure employeur.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national).

Elle se déroule en 3 étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques, retour d'expérience.
- ✓ L'actualisation et le maintien des compétences : Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur des cas concrets.
- ✓ Les épreuves de certification : manutention de personne, observation, analyse et proposition d'amélioration de situation de travail.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement.
- ✓ Les principes de la prévention des risques professionnels
- ✓ Les éléments déterminants de l'activité physique
- ✓ Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail.
- ✓ Présentation du plan d'action suite aux propositions d'amélioration
- ✓ Les principes de base d'économie d'effort
- ✓ Révision des techniques de manutention de personnes dans le respect de leur autonomie
- ✓ Mise en pratique en respectant les déplacements naturels de la personne.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un certificat « acteur PRAP 2S » sera renouvelé au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques. Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national.

LIEU DE FORMATION :

Intra entreprise
Ou
Inter entreprises

DUREE :

1 jour

INTERVENANT :

Infirmier formateur PRAP 2S certifié par l'INRS ayant une **expérience avérée sur le terrain.**

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10 personnes max conseillé
4 personnes minimum

MOYENS PEDAGOGIQUES UTILISES :

En amont de la formation :
Échange avec la direction et récupération des données de la démarche PRAP.

- ✓ Power point et vidéos.
- ✓ Matériel de manutention utilisé par le personnel
- ✓ Lit médicalisé
- ✓ Fauteuil roulant
- ✓ Charges fictives de manutention.
- ✓ Divers matériels de transfert

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION

Source documentaire
à jour sur le site
www.apptitude-prevention.fr
(Accès individuel avec mot de passe fourni en fin de formation)

Suivi personnalisé afin de s'inscrire dans une démarche globale de prévention des risques liés à l'activité physique.

